



achat immobilier et succession

Par **cperso**, le **25/03/2010** à **17:10**

Bonjour,

Je vais acquérir une maison avec mon compagnon. Nous ne sommes ni pacsés, ni déclaré en concubinage, ni rien...

Nous sommes divorcés et avons eu chacun de notre côté 3 enfants.

Pour le financement de cette maison je vais faire un apport personnel de 50000 € et pour le reste on va prendre un crédit immobilier.

Est-il possible de faire un usufruit réciproque et qu'après le décès de nous deux, mes enfants récupèrent les 50000€ avant que le bien soit partagé entre les deux familles ?

Que me conseillez-vous ?

Par avance, je vous remercie de votre réponse.